



*Commune de Saint-Firmin-des-Bois (Loiret)*

SESSION ORDINAIRE  
DU JEUDI 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le TROIS MARS à dix-neuf heures zéro minute,  
Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en  
séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine  
DE WILDE, Maire.

Etaient présents : DE WILDE Francine, RIGLET Bernard, REINE Fabien, REMENANT  
Christine, FAISY Christophe, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY  
Philippe, SCHAAP Vincent

Absents excusés : néant

Bon pour pouvoir : néant

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

*Le conseil Municipal adopte le précédent compte-rendu du 14 Janvier 2022*

*Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.*

*Madame C. REMENANT est nommée secrétaire de séance*

**Délibérations** :

- 1) Extension des réseaux rue de Bel-Air (Devis)
- 2) Achat ordinateur secrétariat mairie (Devis) et Département : demande de subvention achat ordinateur (Aide aux petites communes)
- 3) STEP : contrat SAUR (renouvellement : entretien annuel)
- 4) Environnement : objectif mares (appel à projets ?)
- 5) Eclairage public : rue de l'or noir
- 6) Sécurité : devis extincteurs (Verspective, SICLI)
- 7) Site internet de la commune (Réseau des communes, Net15)

**1 – Extension des réseaux rue de Bel-Air**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée en mairie concernant un terrain (non raccordé aux réseaux) rue de Bel-Air.

Des devis ont été demandés (SAUR, Plaisance, Merlin) concernant l'éventualité d'une extension des réseaux (assainissement, eaux pluviales) pour rendre le terrain constructible.

La SAUR est venue sur place, a fait un chiffrage oral (environ 60 000 €)

Les entreprises Plaisance et Merlin doivent fournir des devis après un rendez-vous sur place avec Mme De Wilde et M. Riglet

Plaisance : 31 200 € TTC

Merlin : en attente

En attendant les devis, il a été demandé d'autres devis pour un passage caméra afin de déterminer l'emplacement exact des réseaux d'eaux pluviales.

Ce point sera revu lors du prochain conseil municipal, avec les devis, et en fonction des subventions qui pourraient être accordées, pour prendre une décision.

## **2 – Changement de l'ordinateur du secrétariat de la Mairie**

L'ordinateur du secrétariat devient obsolète. Des devis ont été demandés (nous avons demandé également une sauvegarde externe. MS-45 propose un serveur NAS, ASMI propose une sauvegarde externalisée dans ses locaux sur Villemandeur (engagement sur 36 mois, coût mensuel : 99.50 € H.T. soit 1194 € H.T. annuel (fonctionnement, pas de récupération de TVA)

DEVIS PC+SAUVEGARDE :

MS45 = 1888.34 € H.T.

ASMI = 2431.25 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient le devis de l'entreprise MS45 pour l'achat d'un ordinateur et d'une sauvegarde pour un montant H.T. de 1888.34 € et TTC de 2266.01 €. Il charge Mme le Maire de signer le devis correspondant.

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire d'établir une demande de subvention, dans le cadre de l'aide aux petites communes, auprès du Département, pour cet achat.

## **3 – STATION D'EPURATION – CONTRAT SAUR**

Madame le Maire informe le conseil que la convention de conduite de la station d'épuration se terminait au 31/12/2022 et n'était pas reconductible. Une nouvelle convention a donc été demandée à la SAUR pour l'entretien de la STEP.

Cette convention prend effet au 01/01/2022 pour une durée de 3 ans, pour un forfait annuel de 12624.00 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve la convention de conduite de la station d'épuration présentée par la SAUR, pour une durée de 3 ans, s'élevant à 12624.00 € H.T./an.

Charge Mme le Maire de signer la présente convention et tout document lié à ce dossier.

## **4 – Environnement – Appel d'offres pour l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**

Suite à ce qui a été indiqué lors du précédent conseil municipal, un appel à projets est lancé. La date limite pour le dépôt du dossier est au 15 avril 2022.

Le dossier va être établi par Loiret Nature Environnement, mais pour cela il faut, en amont, déterminer le projet souhaité afin de leur transmettre tous les éléments.

Le montant de l'étude, supporté par Loiret Nature Environnement s'élève à environ 23 0000 €. La part supportée par la commune serait d'environ 2000 € (répartie sur deux ans).

Le Conseil municipal, après délibération, et vote = 5 votes pour, 4 abstentions, décide de répondre à cet appel à projets.

Afin de définir le projet, une réunion aura lieu le lundi 21 mars à 18h.

## **5 – Eclairage public : rue de l'Or Noir.**

La rue de l'Or Noir manque d'un éclairage en face du cimetière.

L'entreprise SOMELEC a été contactée. M. Leloup est venu sur place mais il n'est pas possible d'installer actuellement une lanterne+crosse sur un poteau existant car haut voltage.

Mme le Maire propose qu'un nouveau mât soit mis lors des travaux d'enfouissement (nous sommes toujours en attente de la réponse du Département concernant la date de ces travaux).

## **6 – Sécurité : devis extincteurs**

Suite au passage de Verspective pour le contrôle annuel des extincteurs et blocs de secours, il a été préconisé de changer plusieurs extincteurs (+ de 10 ans).

Au vu des prix, un second devis a été demandé à SICLI, ainsi qu'une proposition de maintenance annuelle.

### **Extincteurs :**

VERSPECTIVE = 776.75 € H.T.

SICLI = 450.53 € H.T.

### **Proposition contrat de maintenance :**

VERSPECTIVE = 588.75 € H.T.

SICLI = 314.70 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de changer de fournisseur concernant le contrôle annuel des extincteurs. Il charge Mme le Maire de signer les devis auprès de SICLI.

## **7 – SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Nous avons été informés par la Société DOCAPOSTE chez qui nous avons un contrat pour l'hébergement de notre site internet, que celui-ci ne sera pas reconduit et qu'au 30 juin 2022 notre site ne fonctionnera plus.

Une réunion a été initiée par la 3CBO pour nous présenter d'autres entreprises.

- Réseau des Communes propose un site pour 175 € H.T. par an (commune –de 500 habitants) pendant 3 ans (Plusieurs modules optionnels sont possibles en supplément : modules basiques (accès direct +90 € HT, modules métiers à la carte), ainsi que le service premium (livraison du site « clés en mains »)(1098.00 € H.T.)

- NET-15 (en partenariat avec Centre France) propose un site clés en mains (1500 € HT+ 290 € H.T. module cookies) et un abonnement annuel de 327 € HT.T.

La proposition de NET15 est tout compris, contrairement à Réseau des communes qui propose des modules supplémentaires payants.

Une demande de subvention peut être établie.

Vu les deux devis, après étude de ceux-ci,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir le devis proposé par Centre France (NET15). Formule site essentiel avec création du site à 2117 € H.T.

Le Conseil municipal charge Mme le Maire de signer le devis correspondant et d'établir la demande de subvention auprès des services de l'Etat (ministère de la transformation et de la fonction publiques / France Relance / Fonds « transformation numérique des collectivités territoriales »).

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **1/AD – Agents recenseurs**

Proposition de leur donner un bon de carburant de 100 €. Le conseil municipal donne son accord.

### **2/AD – 14 Juillet – feu d'artifice**

Madame le Maire propose qu'à l'instar des années précédentes un feu d'artifice soit tiré lors du 13 juillet. Le conseil municipal donne son accord, pour un montant d'environ 850 €. M. Reine s'occupe de demander un devis à Brezac Artifices.

### **3/AD – Semis jachère fleurie**

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire une jachère fleurie à l'entrée de St Firmin (bande avant la mare des tilleuls), dans le cadre du comice agricole. Le conseil municipal est d'accord.

#### **4/ AD – Eglise - voûte**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le plâtre de la voûte (à l'entrée de l'Eglise) s'effondre. Faudrait-il tout faire tomber ? Un devis sera demandé.

Madame le Maire et Mme Remenant ont rencontré M. Tranchard, du Groupe chiroptère du Centre Val de Loire concernant les chauves-souris, qui sont a priori parties. Ce seraient des mâles isolés, et non pas des colonies de femelles. Il se peut qu'ils reviennent cet été, auquel cas cette association pourra revenir les étudier et effectuer un comptage. Il convient donc de boucher au mieux le trou de passage au-dessus de la porte de l'église pour éviter l'amas de crottes (le guano) à l'entrée de l'église. Un couple de chouettes vient également nicher au-dessus de la nef.

#### **5/AD – Mare des tilleuls / enrochement / fauchage**

Suite à la réunion à laquelle s'est rendue Mme le Maire concernant objectifs « Mare », rendez-vous avait été pris avec EPAGE-LOING afin de connaître leurs préconisations quant à l'affaissement des bordures. Il a donc été conseillé de mettre des « filets » avec des plantes afin de limiter l'érosion des berges, en pente douce. Ce point sera revu avec l'entreprise PLAISANCE en charge de l'enrochement des berges.

Concernant la mare des grands bois, comme c'est une réserve incendie, il faudrait planter des piquets pour stabiliser les berges.

Concernant le fauchage de la parcelle attenante à la mare, cette année ce sera proposé à M. Jean-Luc CLÉMENT. (les années précédentes avaient été effectuées par M. Beets C, M. Beets B. M. Brager F.)

#### **6/ AD – Elections présidentielles**

Définition des tours de garde pour les 10 et 24 avril prochains. (08h00-12h00 / 12h00-15h30 / 15h30-19h00)

#### **7/AD – Cantine à 1 € - service minimum d'accueil**

Cantine à 1€ : la mise en place avec plusieurs tarifs selon le quotient familial (dispositif mis en place pour 3 ans). Une réunion a eu lieu avec les maires des communes de Chuelles et La Selle en Hermoy, hier mercredi 02 mars 2022. Saint Firmin des Bois et La Selle en Hermoy ne souhaitent pas mettre en place ce dispositif. Le Conseil Municipal entérine ce choix de ne pas mettre en place ce système.

Mme le Maire donne compte rendu de la réunion pour la création d'une cantine collective sur Château-Renard.

Mme le Maire et Mme Remenant informent le Conseil que 3 personnes bénévoles seraient disponibles pour le service minimum d'accueil en cas de grève à l'école. le SIRIS en charge du service minimum d'accueil sera informé.

#### **8/AD – Aide aux travaux de réhabilitation**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un bricobus peut se déplacer à la demande des communes en faveur de personnes ayant peu de moyens et dont l'habitation nécessiterait quelques travaux.

#### **9/AD – Prochain conseil municipal**

Date proposée le Lundi 11 avril 2022 pour le vote du budget.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 h 30 heures.

Le Maire,

le Secrétaire de Séance,



**Rappel des Membres présents CM du 03/03/2022 :**

**Signatures :**

DE WILDE Francine 	RIGLET Bernard 	REINE Fabien 	FAISY Christophe 
JOUHANNAU Alexa 	SCHAAP Vincent 	LAGRANGE Sébastien 	REMENANT Christine 
LEBAILLY Philippe 			